

Diverses informations sur l'école d'Estavannens

| | |
|------------------|---|
| Avant 1820 | Devoirs du curé, entre autres : Tenir l'école des enfants pour leur apprendre à lire et à écrire (écrire) comme les prédécesseurs l'ont pratiqué. Jusqu'à la construction d'un bâtiment scolaire digne de ce nom, la classe se tint d'abord à la cure, jusqu'au transfert des écoles au service séculier, puis dans une pièce du logement privé d'un stabadin. Le bâtiment qui fut construit comme école est actuellement l'Auberge des Montagnards. La date de sa construction est inconnue. |
| PV du 08.11.1821 | Le sieur Henry Sudan s'est présenté au conseil communal et a demandé à être régent d'école. On le lui a accordé moyennant qu'il se conforme aux loys et au règlement d'école, pour le prix et somme de 8 louis d'or et c'est pour le terme de 7 mois. Le dit Sudan promet de faire une école par jour les jours de pluie pendant l'été et de faire à réciter le catéchisme les dimanches avant vêpres et tout ce qui est ordonné au régent par les supérieurs. |
| PV du 30.11.1825 | On a convenu avec Joseph Jacquet, régent, pour le prix de 7 louis d'or et 2 écus neufs, soit 120 francs. Le dit régent est ainsi exempt de toutes les journées communales, excepté quand il faudra aller travailler pour la contenance de la Sarine. |
| PV du 22.01.1826 | Alexandre Jacquet s'est engagé à laisser faire l'école dans sa maison pour le prix de 9 francs et 5 batz. |
| PV du 07.10.1826 | André Dessingy s'est engagé à laisser faire l'école dans sa maison, le temps accoutumé, pour le prix de 18 francs. |
| PV du 28.03.1834 | Le conseil a fait les demandes requises pour le changement de régent et adressé un exposé des plaintes existantes à la charge du régent, comme il le jugera et sans porter atteinte à sa réputation ni à sa moralité. |

Lettre à la commission des écoles de la préfecture de la Gruyère

Monsieur Le Président et Messieurs,

Le conseil communal d'Estavannens a l'honneur de vous exposer qu'il voit à regret que l'école du dit lieu n'est pas dans la voie du progrès comme le sont les autres écoles de l'arrondissement, ce que d'ailleurs vous remarquez vous-mêmes dans vos visites et notamment à la dernière qui a eu lieu en automne dernier et à laquelle des plaintes furent portées contre ce régent. Pour de plus amples informations et afin de pouvoir avec plus de raisons faire ce qu'il convenait à cet égard, vous invitâtes le conseil communal à vous écrire à ce sujet, ce qu'il fit en octobre dernier. Le résultat en fut une forte exhortation au régent à mettre plus de zèle pour l'accomplissement de ses devoirs et à l'injonction pour la commune de fixer le traitement du régent au minimum prescrit par la loi

Répondant donc à votre honorable lettre y relative, le conseil communal vous donne l'assurance que la commune accordera volontiers le traitement légal à un régent capable d'enseigner les enfants à teneur du règlement des écoles primaires, mais en même temps, il vous réitère les plaintes portées contre le régent dans sa lettre prémentionnée d'octobre dernier, c'est-à-dire qu'il n'est pas en état d'enseigner les premiers éléments de la grammaire et du calcul, que depuis au moins douze ans qu'il est régent à Estavannens, il n'a jamais fait un élève qui soit dans le cas d'occuper la place de secrétaire communal ni même d'écrire convenablement une lettre quelconque; qu'il a constamment négligé d'enseigner bien des choses prescrites par le titre 2 du règlement des écoles; que depuis les plaintes portées en novembre dernier, il a feint d'être pour un moment plus exact, mais que quelques jours plus tard, il s'est laissé aller à sa léthargique négligence; qu'ensuite de ce plaintes, il a fait de sanglants reproches en pleine école, aux enfants des membres du conseil communal qui n'ont pourtant agit ainsi que pour satisfaire au devoir que leur impose l'emploi dont ils se sont chargés et pour obtempérer à l'ordre de la commission des écoles. Le conseil observe de plus qu'à raison de sa surdité, ce régent ne peut maintenir l'ordre dans son école; que les enfants se permettent sous son nez de lui dire des sottises et même des injures qu'il n'entend pas, ce qui provoque des éclats de rire et autres désordres.

Le conseil dit en résumé que cet homme apathique et insouciant n'a pas la capacité et les connaissances requises à un régent, ni la manière d'enseigner et de se faire craindre des enfants; que son école est mauvaise ainsi que l'honorable commission est dès longtemps persuadée; qu'elle ne peut donc plus rester sur ce pied, qu'il faut conséquemment changer de régent et cela pour le bien public de la paroisse, dans l'intérêt de la jeunesse actuelle et celui de la génération future.

Convaincu de cette nécessité, le conseil communal ...

| | |
|------------------|--|
| PV du 26.10.1836 | Le conseil communal a décidé que la maison d'école serait chez André Jacquet pour une année. |
|------------------|--|

| | |
|------------------|--|
| PV du 23.04.1842 | Alexandre Jacquet a été établi pour assister avec Mr le Curé à l'examen des enfants de l'école qui demandent à être émancipés des écoles et à assister à la visite de l'école qui sera faite lundi 25 du courant par la commission des écoles |
| PV du 08.01.1851 | On a décidé de réitérer la demande qu'on a déjà faite au sujet de la destitution de notre régent et on a envoyé un préavis à Mr le Préfet. |
| PV du 04.09.1865 | A la demande de Mr le régent, le conseil lui accorde 10 francs par trimestre de plus que son traitement, moyennant la ratification de l'assemblée communale et qu'il reste un certain nombre d'années. dans notre commune à cause qu'il fait bonne école. (visiblement, le régent a été remplacé) |
| PV du 29.09.0866 | Après la demande de Mr le régent, le conseil lui accorde 500 francs et trois moules de bois par année. |
| PV du 13.03.1868 | On a décidé de paver devant la maison d'école |
| PV du 11.06.1871 | D'après les plaintes portées par Mr le régent contre Christophe Caille au sujet de ses enfants, à cause qu'on les envoient pas à l'école et des menaces faites contre Mr le régent par le dit Caille, le conseil a décidé de lui faire une remontrance et si elle ne siffit pas, plainte sera faite à Mr le Préfet. |
| PV du 23.08.1872 | Nouvelle plainte de Mr le régent au sujet de Xavier Magnin et Philippe Jaquet qui n'envoient pas régulièrement leurs enfants à l'école. Mr le syndic est chargé de les avertir très sérieusement. |
| PV du 15.12.1872 | A la demande du préfet, réitérée jeudi passé, jour de la foire de Bulle, le syndic s'est occupé au sujet d'une maîtresse d'ouvrage pour les jeunes filles. Le conseil s'était déjà occupé bien des fois de cette demande, sans résultat. Le conseil a délégué Cyprien Jaquet pour parler à la femme de Charles Magnin. La dite femme Magnin consent à la demande du conseil. Elle se charge de fournir l'emplacement de la dite école et cela pour le prix de 60 francs par année. |
| PV du 10.01.1873 | On a décidé de faire tenir l'école d'ouvrage des jeunes filles 1 jour par semaine. Ce jour sera fixé au mardi de chaque semaine. |
| PV du 15.11.1873 | Jean Farisa, fils d'Elise, qui doit garder les chèvres de la commune jusqu'à la St-André, devra assister régulièrement aux leçons du soir jusqu'à ce terme. |
| PV du 30.01.1874 | On a décidé de retirer le morceau de terre qu'on avait accordé à la maîtresse d'ouvrage et de lui en donner un autre à la place. |
| PV du 21.12.1874 | Le conseil a nommé Madeleine Jaquet comme maîtresse d'ouvrage en remplacement de Marie Pharisa. Elle est tenue de donner des leçons d'ouvrage aux filles de l'école, un jour par semaine, à la salle d'école. Le traitement est fixé à 80 francs comme précédemment. Il est formé du subside de l'Etat et le reste est pris sur la bourse communale. |
| PV du 25.09.1877 | On a décidé l'achat d'un fourneau pour la salle d'école. |
| PV du 30.10.1877 | Mr le régent s'est chargé de carillonner les angelus et le "tout" des bonnes fêtes quand il le pourra. Mr le syndic conviendra du prix avec lui. |
| PV du 08.01.1878 | Mr le régent ayant demandé une augmentation de son traitement de 150 francs, le conseil l'a trouvé un peu trop élevée et ne peut pas l'accepter, car on a fait marché avec lui pour le prix de 700 francs et pour le terme de deux ans. Après avoir délibéré et pour lui prouver son contentement, le conseil consent à lui accorder 50 francs, plus 20 francs pour chantre et organiste, mais à rate de temps depuis ce jour. |
| PV du 11.04.1880 | Pour l'année 1879, il sera payé à Mr le régent la 1/2 de la paye d'organiste, vu qu'il n'a pas pu toucher l'orgue que la moitié environ de l'année (malade). |
| PV du 15.08.1880 | Mr le régent Louis François Beaud , célibataire, des Sciernes-d'Abeuve décède (1854-1880). Ayant délibéré au sujet du traitement de Mr le régent défunt et comme le boursier lui a payé sur son dernier trimestre un acompte bien proportionnel au temps qu'il a fait la classe, le conseil estime que la commune ne doit plus rien aux héritiers. Le matériel d'école qui est resté sera acheté par la commune au prix coûtant. Le secrétaire répondra à la lettre de Mr Morand que le conseil ne peut prendre aucune décision avant la clôture et que par conséquent, il ne peut pas pour le moment lui faire espérer la chance de succès pour le poste d'instituteur à Estavannens. |
| PV du 08.09.1880 | Lecture d'une lettre de la préfecture donnant connaissance du résultat du concours ouvert pour la repourvue du poste d'instituteur. Après avoir longuement délibéré, le conseil s'est prononcé et a délivré un préavis en faveur de Mr. Edouard Pasquier, fils de Pierre, au Pâquier. |

PV du 19.09.1880

Examen d'une lettre demandant le rapport des leçons de gymnastique qui ont été données en 1880. On a répondu que le maître qui avait été nommé est parti pour l'étranger peu de temps après sa nomination et que Mr l'instituteur ayant été malade tout l'été, il n'y a pas eu de leçons de gymnastique données à Estavannens.

Constant Jaquet et Joseph Pharisa ont été chargés de gypser et de réparer convenablement la paroi de la salle d'école, à l'endroit où il y avait le vieux fourneau.

Liste des instituteurs

| de | à | Nom et prénom, divers | Durée | Salaires |
|---|------|---|-------------------|---------------------------|
| 1880 | 1890 | Jean Jacques Baudère, d'Avry-devant-Pont | 11 ans | ? |
| pour avoir donné des cours de gymnastique | | | | 20.- en 1882 |
| 1890 | 1894 | Charles Plancherel (venu de Portalban) | 13 ans | 78.- par mois |
| 1894 | 1906 | Léon Grandjean, pour l'école | 13 ans | 78.- par mois |
| pour frais de promenade scolaire | | | | 4.- pour 1906 |
| pour l'école de veillée | | | | 35.- pour 1906 |
| pour ses prestations d'organiste | | | | 50.- pour 1906 |
| 1907 | 1909 | Henri Clerc, 1884, d'Estavayer-le-Gibloux | 2 ans et 3 mois | 75.- par mois |
| le 3 décembre 1909 : inauguration d'une école ménagère dans la nouvelle école | | | | |
| le 7 décembre 1909 : inauguration de la nouvelle école (au Tzermin) | | | | |
| 1910 | 1916 | Henri Clerc | 7 ans | de 123.- à 198.- par mois |
| 1916 : dédoublement de l'école mixte en classe de garçons et classe de filles | | | | |
| 1917 | 1947 | Henri Clerc (retraite et décès à Villars-sous-Mont le 14.02.1960, heurté par une voiture) | 30 ans et 10 mois | de 198.- à 422.- par mois |
| 1947 | 1951 | Jean Andrey, 1926, de Grandvillard (part à Bulle) | 4 ans | de 267.- à 377.- par mois |
| Service militaire | | François Chavaillaz : né en 1891 - décédé le 04.08.1976 - 85 ans - enterré à Morlon | ? | ? |
| remplaçants : | | Pierre Lantheman, ancien instituteur de Neirivue | ? | ? |
| | | Paul Bugnon : né le 15.03.1892 à Torny et décédé à Vuadens le 18.11.1978 - 86 ans - | ? | ? |
| 1951 | 1952 | Albert Schaller, 1929, de Lentigny (part au Châbles FR), décédé le 12.07.2010, à Estavayer-le-Lac | 2 ans | 422.- par mois |
| 1952 | 1958 | Georges Butty, 1916, de Montet Broye (part à Villaz-St-Pierre où il décède le 06.12.1988) | 7 ans | de 422.- à 552.- par mois |
| 1959 | 1960 | Ronald Gendre, d'Enney | 2 ans | 576.- par mois |
| Joseph Luisoni, de Neirivue, Pierre Robadey, de Montbovon, Antoine Ruffieux | | | 3 mois | ? |

| | | | | |
|------|------|---|--------|---------------------------|
| | | Michel Fragnière, fils de Louis et Antoine Ruffieux : maîtres remplaçants) | 1 mois | ? |
| 1961 | 1966 | Louis Fragnière, né à Gumefens le 21.06.0909, décédé à Fribourg le 30.03.1980, à 71 ans | 6 ans | de 646.- à 697.- par mois |
| 1966 | 1967 | Gattoni | 2 ans | ? |
| 1968 | 1974 | André Brulhart, 1948, de Bonnefontaine | 7 ans | ? |
| 1975 | 1983 | Michel Stéphane, 1946 | 9 ans | ? |
| 1984 | 1986 | Denis Aebischer, 1962 | 3 ans | ? |
| 1987 | 2012 | André Masset, 1955 | 26 ans | ? |

En septembre 1993, les classes de Grandvillard, Enney, Villars-sous-Mont et Estavannens sont regroupées au sein du GEVE.

Liste des institutrices

| de | à | Nom et prénom, divers | Durée | Salaires |
|--|------|--|----------------|---------------------------|
| 1919 | 1924 | Mme Dessarzin (part à Romanens) | 6 ans | de 129.- à 200.- par mois |
| 1924 | 1925 | Mlle Jeanne Sudan (vient de Vaulruz) | 1 an et 2 mois | 200.- par mois |
| 1926 | 1933 | Mlle Laure Desbiolles (vient de Bulle et repart à Bulle) | 8 ans | ? |
| 1933 | 1937 | Mlle Elisa Geinoz, de Neirivue (mariage avec Marcel Pharisa, feu Léon) | 5 ans | de 188.- à 194.- par mois |
| 1937 | 1939 | Mlle Monique Biétry, de Cheyres (part pour Châtonnaye) | 3 ans | ? |
| La classe des filles est reprise par l'instituteur Henri Clerc | | | | |
| 1958 | 1962 | Mlle Christiane Pernet, de Montbovon | 5 ans | de 433.- à 513.- par mois |
| 1962 | 1965 | Mlle Marie-Josée Lanthemann | 4 ans | 513.- par mois |
| 1965 | 1965 | Mlle Terranova | 4 mois | 519.- par mois |
| 1966 | 1968 | Mlle Lise-Marie Allaman (part au Pâquier) | 3 ans | ? |